

PROCES – VERBAL DE LA REUNION DU 8 JUILLET 2008 VOCATION HYDRAULIQUE MOUGE



Etaient présents : Toutes les communes étaient valablement représentées.

L'état de la dette vocation Mouge est distribuée pour information.

Historique du plan triennal

Mme Bernard, Vice-présidente présente le dossier pour les nouveaux délégués.

Il n'y a pas de gros travaux d'abattage de prévu, seulement l'élagage des arbres.

Un gros travail de reconnaissance a été effectué par l'entreprise TOPO SERVICE qui assure la maîtrise d'œuvre de l'étude et du suivi des travaux. Les arbres à traiter ont été répertoriés.

Le travail sur chaque parcelle a été évalué et chiffré.

Le dossier a été soumis à l'enquête publique d'intérêt général :

- 80 % sont subventionnés
- 10 % sont à la charge du SIVOM
- 10 % sont à la charge des riverains

Les travaux sont programmés sur trois tranches : 2006 – 2007 et 2008.

La première tranche : de la Saône jusqu'au Moulin de Roche à la Salle.

La deuxième tranche : du Moulin de Roche jusqu'au Moulin de Buggy à St Maurice.

La troisième tranche : du Moulin de Buggy jusqu'à Sablière à Azé.

Le marché a été attribué à Idées Environnement en août 2007, Société de St Germain du Plain. C'est une entreprise qui emploie des agents en réinsertion, mais qui sont bien encadrés par M. Rousset, Conducteur de travaux.

Le coût des travaux s'élève à :

- 1^{ère} tranche 23.148 € HT (commencée en septembre 2007)
- 2^{ème} tranche 28.799 € HT (commencée en mai 2008)
- 3^{ème} tranche 24.493 € HT (commencée fin juin 2008)

Pour le règlement de la 2^{ème} tranche, une hausse de 4 % a été appliquée en fonction de la révision des prix stipulée dans le marché (soit 29.914 € HT).

Des subventions ont été accordées : - 58.250 € par le Conseil Général

- 27.730 € par l'Agence de l'eau

Le coût total des travaux avec l'étude + Maîtrise d'œuvre s'élève à environ 110.500 € HT.

Les travaux seront terminés fin septembre 2008.

La vice-Présidente propose de faire un emprunt de 55.000 € sur une durée de 3 ans, pour financer la TVA et les attentes de subventions. Un tableau comparatif avec les propositions des différentes offres des banques est distribué aux délégués. La Banque Populaire est la plus avantageuse. L'emprunt est accepté à l'unanimité pour la Banque Populaire avec un taux de 4,38 %.

Contrat de rivières du Mâconnais

La démarche de ce contrat a été présentée par M. Foray Directeur de l'agence Saône Doubs, en présence de M. Da Silva, chargé de mission, le 20 mai dernier.

Un point est dressé sur le travail déjà effectué.

Le chargé de mission :

- commence à élaborer le dossier définitif pour la Mouge et la Petite Grosne

- travaille beaucoup sur fiches (assainissements et eau potable)
- ces fiches vont être adressées à toutes les communes. Il sera demandé à M. Da Silva de venir présenter à une réunion la synthèse de ce travail
- suite au souhait du Comité d'Agrément d'inclure dans cette demande le versant de la Bourbonne, il reste à attendre la décision de la vocation Bourbonne. Il est rappelé qu'en cas d'adhésion de cette vocation le coût demandé pour cette prestation par le Syndicat (2000 € par an sur 3 ans) couvrirait les coûts de la mission pour les deux vocations (Mouge et Bourbonne).

Bassin écreteur de Laizé – Saint Maurice

Un point sur la procédure DUP :

- Le 4 décembre 2004, le syndicat a décidé d'engager une DUP à l'encontre des propriétaires qui n'acceptent pas les propositions du syndicat
- Arrêté de déclaration publique de Madame la Préfète le 16 février 2007
- Ordonnance d'expropriation le 10 décembre 2007
- Non-pourvoi en cassation le 31 mars 2008

Si l'ordonnance d'expropriation a effectivement opéré un transfert de propriété au bénéfice du SIVOM, il reste encore à régler le problème d'indemnité d'expropriation à verser à la SCI Chevrigny.

Vu la décision du Syndicat lors de la dernière réunion, le dossier a été transmis à l'étude de Maître Cotessat, chargé d'établir le mémoire pour justifier la proposition du SIVOM.

Ce document doit être notifié la semaine prochaine au propriétaire et au juge du tribunal.

En l'absence de réponse dans un délai d'un mois ou de désaccord du propriétaire, le juge déterminera une date de visite sur les lieux, et l'audition des parties.

A l'issue de ce passage sur les lieux, le juge informera le SIVOM de la date de l'audience publique.

DIVERS

Validation des statuts

Le Président rappelle que la délibération relative aux nouveaux statuts est reportée pour le 4^{ème} trimestre 2008.

Gymnase

Le Président informe que l'expertise scolaire, suite au vandalisme survenu dans le gymnase, a lieu le mercredi 9 juillet 2008. Le gymnase est toujours en l'état, les réparations ne peuvent pas être effectuées avant cette nouvelle expertise avec les trois assureurs. Des photos ont été prises afin de palier au plus urgent.

Le Président rappelle qu'il y a toujours des problèmes de nettoyage, l'entreprise ONET a été contactée.



La Vice-Présidente

Mme Renée BERNARD